

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Amundi Funds II - Emerging Markets Corporate High Yield Bond

Catégorie A EUR à distribution - LU1053605413

Compartiment de Amundi Funds II

Société de gestion : Amundi Luxembourg S.A.

>> Objectifs et politique d'investissement

Objectif : vise à accroître la valeur de votre investissement et à générer un revenu sur la période de détention recommandée.

Titres en portefeuille : le Compartiment investit essentiellement dans des obligations de qualité inférieure à Investment Grade émises par des marchés émergents ou liées à des marchés émergents et libellées en dollars US ou dans d'autres devises de pays membres de l'OCDE, ou dont le risque de crédit est lié aux marchés émergents. L'exposition globale aux devises des marchés émergents ne doit pas dépasser 25% des actifs du Compartiment. Le Compartiment peut investir jusqu'à 10% de son actif dans des obligations convertibles conditionnelles. Le Compartiment peut utiliser des instruments dérivés à des fins de réduction des risques, de gestion efficace de portefeuille et de prise de positions sur divers actifs, marchés ou flux de revenus.

Processus d'investissement : le gestionnaire s'appuie à la fois sur une analyse globale du marché et sur une analyse des émetteurs individuels pour identifier les obligations qui semblent offrir une meilleure qualité de crédit que ne l'indique leur notation et qui offrent un potentiel de revenu attractif.

Indice de référence : le Compartiment est géré par référence au JPM Corporate Emerging Market Bond Index (CEMBI) Broad Diversified Non IG. Toutefois, la gestion du Compartiment est discrétionnaire et le gestionnaire du Compartiment n'est pas limité par la composition de l'indice de référence.

Glossaire

Obligations : titres représentant une obligation de rembourser une dette, avec intérêts. Les obligations de qualité inférieure à Investment Grade offrent des taux d'intérêt supérieurs, mais une moins grande probabilité que tous les paiements programmés soient effectués.

Les obligations convertibles conditionnelles : Les obligations convertibles conditionnelles en fonds propres absorbent les pertes lorsque les fonds propres de la banque qui les a émis descendent au-dessous d'un certain niveau. Le capital des investisseurs peut être assujéti à une dépréciation provisoire ou permanente et leurs obligations sont susceptibles d'être converties en actions.

Instruments dérivés : instruments financiers dont la valeur est liée à un ou plusieurs taux, indices, cours d'action ou autres valeurs.

Marchés émergents : pays dont les marchés d'actions sont moins établis que dans les pays développés. Exemples : pays d'Afrique, d'Asie, d'Europe de l'Est et d'Amérique du Sud.

OCDE : l'Organisation pour la Coopération et le Développement Économiques regroupe 30 pays à économie de marché libre, parmi lesquels les États-Unis, le Japon et la plupart des pays européens.

Recommandé pour les investisseurs particuliers

- Connaissance de base de l'investissement dans des fonds et pas ou peu d'expérience d'investissement dans le compartiment ou dans des fonds similaires
- Compréhension du risque de perte d'une partie ou de la totalité du capital investi
- Souhait d'accroître la valeur du placement et de générer un revenu sur la durée de placement recommandée de 4 années

Ceci est une catégorie de parts avec distribution. Le revenu d'investissement est distribué. Les investisseurs peuvent vendre leurs parts sur demande tous les jours ouvrés au Luxembourg.

>> Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Rendement potentiellement plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7

Que signifie cet indicateur de risque ?

L'indicateur de risque ci-dessus classe les bénéfices et les risques potentiels sur la base de la volatilité à moyen terme (évolution du prix estimé ou réel de la part du Compartiment sur les cinq dernières années). Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Compartiment. Le profil de risque et de rendement de la catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. L'indicateur de risque du Compartiment n'est pas garanti et peut évoluer dans le temps.

La catégorie de risque du Compartiment suggère qu'en tant que catégorie d'actifs, les obligations de qualité inférieure à Investment Grade ont tendance à être plus volatiles que les obligations de qualité Investment Grade.

Pour les catégories de devises sans couverture, les mouvements de taux de change peuvent influencer sur l'indicateur de risque si la devise des investissements sous-jacents n'est pas la même que celle de la catégorie des parts.

Risques importants supplémentaires

L'indicateur de risque reflète les conditions de marché des dernières années et peut ne pas intégrer de manière adéquate les risques importants supplémentaires du Compartiment :

Risque de contrepartie : les parties contractantes peuvent faire défaut à leurs obligations issues de contrats dérivés conclus avec le Compartiment.

Risque de crédit : les émetteurs des obligations détenues par le Compartiment peuvent omettre de payer le principal ou les intérêts dus. Les obligations à plus haut rendement peuvent comporter un risque de crédit plus élevé.

Risque de liquidité : en présence de conditions de marché défavorables, il peut devenir difficile de valoriser, acheter ou vendre des titres liquides, ce qui peut affecter la capacité du Compartiment à traiter les demandes de rachat.

Risque opérationnel : des pertes peuvent se produire en raison d'erreurs humaines ou d'omissions, d'erreurs de traitement, d'interruptions de système ou d'événements extérieurs.

Risque lié aux instruments dérivés : les instruments dérivés créent un effet de levier dans le Compartiment et peuvent provoquer des variations dans de la valeur des investissements sous-jacents, amplifiant les gains ou les pertes du Compartiment.

Risque lié aux marchés émergents : certains des pays dans lesquels se fait l'investissement peuvent comporter des risques au niveau politique, juridique, économique et des liquidités supérieurs à ceux d'un investissement réalisé dans des pays plus développés.

>> Frais

Frais exceptionnels prélevés avant ou après votre investissement

Frais d'entrée	5,00 %	Frais maximums pouvant être prélevés avant investissement ou avant paiement des gains de votre investissement.
Frais de sortie	Sans objet	

Frais imputés au Compartiment sur une année

Frais courants	1,79 %	Sur la base des frais de l'exercice clos au 31 décembre 2018.
----------------	--------	---

Frais imputés au Compartiment sous certaines conditions

Commission de performance *	0,03 %	Appliquée lors du dernier exercice pour la surperformance au-delà de la commission de performance de référence, JPM Corporate Emerging Market Bond Index (CEMBI) Broad Diversified Non IG.
-----------------------------	--------	--

Ces frais couvrent les coûts d'exploitation du Compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle de l'investissement.

Pour les frais d'entrée et de sortie vous paierez peut-être moins que les montants maximums indiqués. Veuillez consulter votre conseiller financier ou distributeur.

Frais courants varient d'une année sur l'autre. Cela n'inclut ni les frais de transaction du portefeuille, ni les commissions de performance.

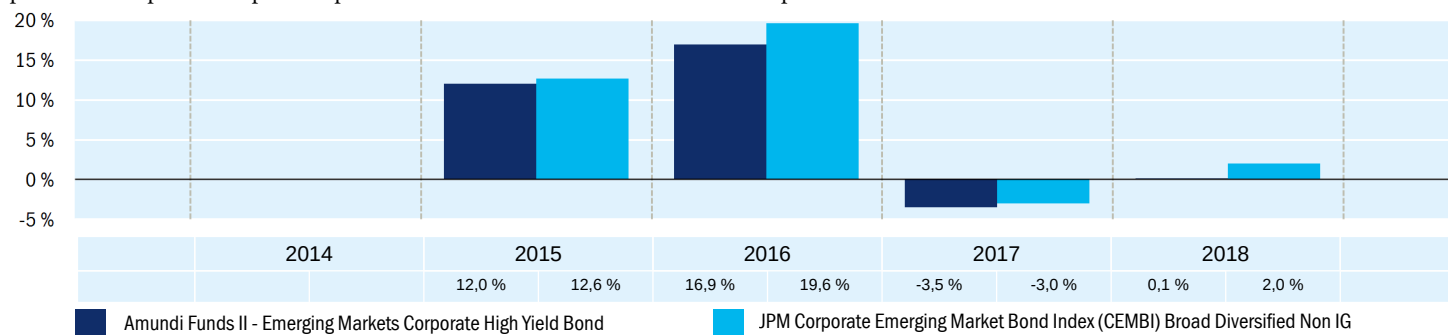
***Commission de performance** est calculée en pourcentage, pouvant atteindre un maximum de 15,00 % de la surperformance annuelle réalisée par le Compartiment au-delà de la performance de l'indice de référence.

Commission de conversion supplémentaire jusqu'à 1 % applicable lorsque les porteurs de parts convertissent d'un compartiment à l'autre.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez consulter le Prospectus de Amundi Funds II, disponible à l'adresse www.amundi.lu/amundi-funds

>> Performances passées

Les performances du Compartiment (en EUR) indiquées ci-dessous tiennent compte des frais courants, mais pas des frais d'entrée et de sortie. Les performances passées ne peuvent pas être considérées comme un indicateur des performances futures.



Lancement du Compartiment : 2012 Lancement de la catégorie de parts : 2014

>> Informations pratiques

Dépositaire : Société Générale Bank & Trust

Informations complémentaires : Des copies papier du Prospectus de Amundi Funds II, les derniers rapport annuel et semestriel, les détails de la politique de rémunération de la Société de Gestion, les documents d'informations clés pour l'investisseur ainsi que d'autres informations pratiques, y compris les derniers prix unitaires, sont disponibles en français gratuitement sur demande auprès du siège de la Société de Gestion et en ligne sur : www.amundi.lu/amundi-funds.

Fiscalité : le Compartiment est soumis à la législation fiscale du Luxembourg. En fonction de votre pays de résidence, la législation fiscale du Luxembourg peut avoir un impact sur votre situation fiscale personnelle.

Responsabilité concernant les informations : la Société de Gestion, Amundi Luxembourg S.A., ne peut être tenue responsable d'une décision prise sur la base d'une information contenue dans ce document que si celle-ci s'avérait trompeuse, inexacte ou contraire aux parties pertinentes du Prospectus du Fonds.

Structure du fonds : le Compartiment est un compartiment de Amundi Funds II, qui est un Fonds Commun de Placement composé de plusieurs compartiments. Les actifs et les créances de chaque compartiment sont légalement séparés de ceux des autres compartiments. Le Prospectus, ainsi que les rapports annuels et semestriels de Amundi Funds II sont préparés pour l'ensemble des compartiments.

Passage d'ordre : les modalités d'achat, de conversion ou de rachat de parts sont définies dans le Prospectus. Les porteurs de parts peuvent avoir le droit de convertir les parts qu'ils détiennent dans ce Compartiment en parts de même catégorie d'un autre compartiment de Amundi Funds II.

Autorisation : le Fonds et la Société de Gestion sont autorisés au Luxembourg et réglementés par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Siège : Amundi Luxembourg S.A., 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Date : les informations clés pour l'investisseur fournies ici sont exactes et à jour au 08 février 2019.